

## DECISION DU PRESIDENT.CA 030-2019

**Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.**

### Objet de la d cision

Demande de d classement de la Direction du D veloppement Num rique

### Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver le d classement de mat riel suite   un inventaire physique.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 08 mars 2019**

Par d l gation et pour signature,  
Le Directeur G n ral des Services  
**Olivier HUISMAN**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **15 mars 2019**

## MATÉRIEL À DÉCLASSER SUITE À INVENTAIRE PHYSIQUE

Immobilis.	Ctre coûts	Désignation de l'immobilisation	Mise serv.	ValAcquis	Amo.cumul	Val.cpt.	Dev.
2402	A911PF13	PHMETRE KNICK 913 AVEC RS232	23/09/2013	967,56	607,05	360,51	EUR
7049	A911PF13	OPTIPLEX 7010SF	20/06/2013	956,80	956,80	-	EUR
	A900701	CLE RECHARGABLE	31/12/2013	5,00		5,00	EUR
	A900701	CLE RECHARGABLE	08/04/2015	5,00		5,00	EUR
						-	EUR
						-	EUR
						-	EUR
						-	EUR
				1 934,36	1 563,85		